



# Règlement du Concours de Pêche APIPR

## « Bateau pêche à soutenir »

### 7h00 Rendez-vous au local de l'APIPR.

- Café d'accueil.  
Inscription jusqu' à 7h30 au local de l'APIPR. **L'inscription est obligatoire et individuelle\***. (Utiliser la fiche d'engagement). Le concours est ouvert à tous.
- Un sac à poisson numéroté (individualisé) sera remis à chaque participant.
- Indication de la zone de pêche et des consignes et règlement. (la zone de pêche est choisie par les organisateurs, sur la carte ou autre en fonction des conditions météo).  
**ATTENTION** : La zone « PROPHETE » n'est pas disponible (JO 2024). Elle est supprimée.
- Les retardataires devront se présenter au local de l'APIPR pour inscription avant de rejoindre la zone de pêche.
- Les participants non-inscrits ne pourront pas participer à la pesée et au classement.

### 7h30 Départ vers la zone de pêche.

- Le concours se déroulera dans un rayon de **350 mètres** (0,2 Mille) du bateau organisateur signalé aux participants par un **grand pavillon APIPR**.

### 8h00 Début de la pêche.

- Le début de la pêche sera signalé par **trois coups** de corne de brume émis par le bateau organisateur.
- Les appâts sont libres, à la charge de chaque participant.
- Les participants devront respecter la législation en vigueur et notamment la taille minimale de capture (TMC).
- Toute embarcation en action de pêche en dehors de la zone définie ci-dessus, sera déclarée hors concours et de fait ne pourra pas participer à la pesée. Il ne pourra également pas invoquer, en cas de problème, la responsabilité de l'APIPR et/ou des organisateurs.
- Chaque bateau devra hisser **une flamme APIPR**.
- Les bateaux ayant une VHF resteront en veille sur le canal 72 et signaleront au bateau organisateur tout incident ou anomalie. Ils assureront volontairement le relais d'informations aux bateaux participants non équipés de VHF.

### 12h00 Arrêt de la pêche et retour au port de la Pointe Rouge.

- La fin de la pêche sera signalée par **trois coups** de corne de brume émis par le bateau organisateur.

### 12h30 (à partir de) Pesée du poisson (au local de l'APIPR)

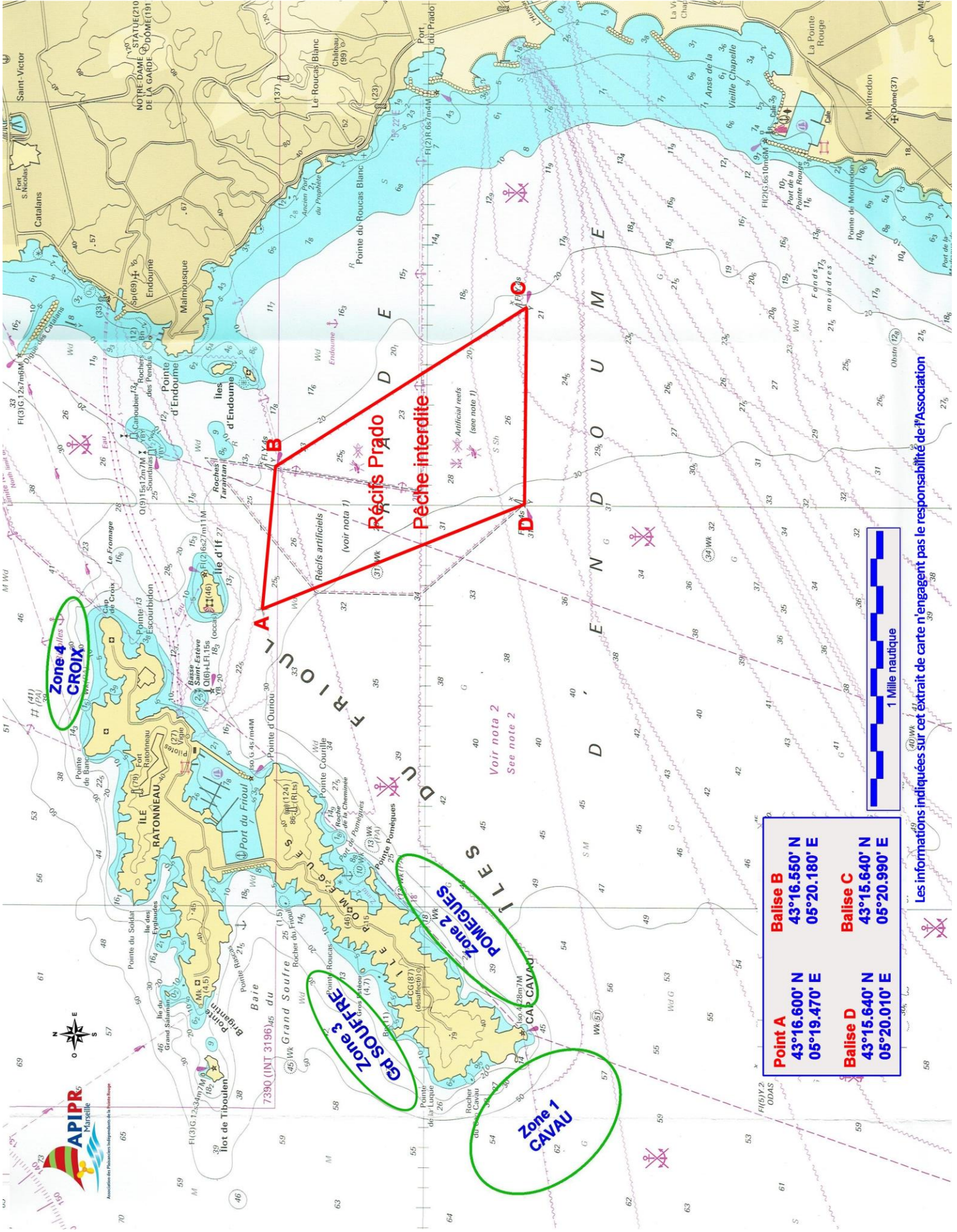
- La pesée est individuelle (Poids total et poids du plus gros poisson) Classement global Adulte H et F et Jeune -16a. La pêche sera présentée à la pesée dans le sac à poissons individualisé.
- Apéritif offert par l'APIPR.
- Remise des prix (attribution des lots par tirage au sort).

### (\*) Participation :

- Le coût de la participation est **Offert par l'APIPR** pour l'ensemble des participants.

*Chaque pêcheur participe sous sa propre responsabilité et assure sa sécurité en mer.*

*Organisation : Pour l'APIPR, Roger ALBERTO (T. 0616245622)*



**Récifs Prado**  
**Pêche interdite**

**Zone 4 ILES CROIX**

**Zone 2 POMEGUES**

**Zone 3 GA SOUFRE**

**Zone 1 CAVAU**

<b>Point A</b>	<b>Balise B</b>
43°16.600' N	43°16.550' N
05°19.470' E	05°20.180' E
<b>Balise D</b>	<b>Balise C</b>
43°15.640' N	43°15.640' N
05°20.010' E	05°20.990' E



Les informations indiquées sur cet extrait de carte n'engagent pas le responsabilité de l'Association

